



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 86793

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le service civique. Le président de l'agence du service civique a annoncé qu'il manquera 50 millions d'euros pour financer l'objectif des 25 000 missions en 2011. Il souhaiterait connaître les intentions de l'État en la matière.

## Texte de la réponse

À l'occasion d'un discours sur la jeunesse prononcé à Avignon le 29 septembre 2009, le Président de la République avait souhaité que tout jeune de 16 à 25 ans ait la possibilité de s'engager dans des missions prioritaires pour la Nation. Cet engagement a été mis en oeuvre par la loi du 10 mars 2010 relative au service civique, votée par le Parlement à une très large majorité à partir d'une proposition de loi déposée par M. le sénateur Yvon Collin. Elle permet aux jeunes de s'engager volontairement pour effectuer une mission d'intérêt général dans des domaines très variés, en France ou à l'étranger, pour une durée non renouvelable de six à douze mois. Elle offre ainsi à toute personne volontaire la possibilité de s'engager et permet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en servant les valeurs de la République. Le dispositif a l'ambition de concerner à terme 10 % d'une classe d'âge en service civique, soit environ 75 000 personnes. Cet objectif fixé à l'horizon 2014 a été réaffirmé en conseil des ministres le 23 mars 2011 dans une communication de la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative. Le Premier ministre a veillé à consacrer en 2011 à ce dispositif innovant les moyens nécessaires à son développement (près de 100 Meuros) pour que 15 000 jeunes puissent entrer dans le dispositif dès cette année. Dans le contexte budgétaire actuel, une telle somme traduit clairement la place essentielle qu'occupe le service civique dans les politiques destinées à la jeunesse. 8 979 jeunes se sont engagés depuis la création du dispositif.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86793

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 août 2010, page 9227

**Réponse publiée le :** 23 août 2011, page 9141